



syndicat mixte des transports en commun

Conseil syndical du 26 juin 2025

Monsieur Roland JACQUEMIN
Président

Délibération n° 13

Objet : Décision modificative n° 1 au BP 2025

Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

Date de la convocation	19 juin 2025	Présents
Observation :		Mesdames, Messieurs
		GBCA (980 voix) : Titulaires : Jacquemin, Bonin, Constantakatos, Gilbert, Jeannin, Kneip, Moutarlier – Suppléants : Meslot, Cabrol, Trapp
Nombre de voix	1 320	RBFC (140 voix)
	-Nombre de voix pour	CCST (120 voix) : Titulaires : Hottlet, Larcher
	-Nombre de voix contre	CCVS (80 voix) : Titulaire : Coddet
	-Abstentions	
Délibération adoptée à	l'unanimité des votants	Procurations
		De Mme Aymonier (GBCA) à M Gilbert (GBCA)
		De Mme Bonnans-Weber (GBCA) à M Moutarlier (GBCA)
		De M Guyod (GBCA) à M Jeannin (GBCA)
		De M Jager (GBCA) à M Constantakatos (GBCA)
		De Mme Ketfi-Charif (GBCA) à M Kneip (GBCA)
		De M Picard (GBCA) à M Bonin (GBCA)
		De M Rousseau (GBCA) à Mme Cabrol (GBCA)
		De M Neugnot (RBFC) à M Meslot (GBCA)
		De M Oternaud (RBFC) à M Coddet (CCVS)
		De M Rousse (CCST) à M Hottlet (CCST)
		De M Vallverdu (CCVS) à M Jacquemin (GBCA)

Les décisions modificatives permettent de modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements qui interviennent en cours d'année, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés, ou encore, modifier les imputations budgétaires entre les chapitres.

Aussi, afin de les prendre en compte, il convient de prendre une décision modificative qui consiste en un ajustement de nos inscriptions budgétaires par mouvement de crédits. Il s'agit :



1. BUS H2 incendiés à sortir de l'actif

L'indemnisation des bus par AXA d'un montant de 3 770 000 €, leur sortie de l'actif du SMTC et le traitement des subventions nous amènent à inscrire les crédits complémentaires suivants qui sont pour l'essentiel des écritures d'ordres :

	CREDITS en €	Di	RI	DF	RF
Indemnisation AXA	3 770 000	2182/21			775/77
Ces écritures nécessitent des opérations d'ordre pour équilibrer le budget :					
VNC des 7 bus	4 062 785,52		2182/040	675/042	
Amortissement des subventions et reprises des subventions	1 210 076,27 + 422 890,50 1 632 966,77	13911/040 13918/040			777/042
Virement de la section de fonctionnement	1 340 181,25		021/021		
Virement à la section d'investissement	1 340 181,25			023/023	

Nous constatons une moins value de 292 785.52 € pour l'ensemble de la flotte eu égard à la VNC et au montant du remboursement AXA.

2. Les corrections d'imputation à porter au BP 2025

	CREDITS en €	DI	RI	DF	RF
Manque de crédits	500				777/042
Retrait de crédit	- 500				64198/013
Correction article Avances bus h2	1 130 000 - 1 130 000	2182/041 16441/041			
Correction article véhicules	- 90 000 90 000				2111/040 2182/040

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le **30 JUIN 2025**

ID : 090-259000016-20250626-2025_13-DE



La retranscription des écritures ci-avant au format M43 est la suivante :

		Dépenses en €		Recettes en €	
SECTION FONCTIONNEMENT		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Traitement budgétaire des BUS H2 incendiés					
D 042	art 675 Valeur actifs cédés OP d'ordre entre section		4 062 785.52		
D 023	art 023 Virement à la section d'investissement Equilibre de la section d'investissement		1 340 181.25		
R 77	art 775 Produits de cessions éléments de l'actif Produits excep				3 770 000.00
R 042	art 777 Subventions transférées au résultat OP d'ordre entre section				1 632 966.77
Corrections au BP 2025					
R 042	art 777 Subventions transférées au résultat OP d'ordre entre section				500.00
R 013	art 64198 Autres remboursements Atténuation de charge			500.00	
R 77	art 777 Quote part des subventions d'investissement Amortissement des subventions				
TOTAL		0.00	5 402 966.77	500.00	5 403 466.77
		5 402 966.77		5 402 966.77	

		Dépenses en €		Recettes en €	
SECTION INVESTISSEMENT		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Traitement budgétaire des BUS H2 incendiés					
D 21	art 2182 Matériel de transport Immobilisations corporelles		3 770 000.00		
D 040	art 13911 Etat et établissements nationaux OP d'ordre entre section		1 632 966.77		
R 040	art 2182 Matériel de transport OP d'ordre entre section				4 062 785.52
R 021	art 021 Virement de la section d'exploitation Equilibre de la section d'investissement				1 340 181.25
Corrections d'imputations au BP 2025					
D 041	art 16441 Opérations afférentes à l'emprunt Opérations patrimoniales	1 130 000.00			
D 041	art 2182 Matériel de transport Opérations patrimoniales		1 130 000.00		
R 040	art 2111 Terrains nus OP d'ordre entre section			90 000.00	
R 040	art 2182 Matériel de transport OP d'ordre entre section				90 000.00
TOTAL		1 130 000.00	6 532 966.77	90 000.00	5 492 966.77
		5 402 966.77		5 402 966.77	

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical autorise le Président à exécuter la présente délibération.

Certifiée exécutoire,
Le Président,
Roland JACQUEMIN

Le Secrétaire de séance,
Tony KNEIP

90010 Code INSEE	Syndicat Mixte Transports Comm. - Budget SMTC Syndicat Mixte des Transports en Commun	DM 2025
---------------------	--	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Syndical

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	1800
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
VOTES : Contre	Pour
Date de convocation :	19/06/2025

L'an 2025, le 26 juin, le Conseil Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session le 26 juin 2025 sous la présidence de Roland JACQUEMIN, Président.

Objet : Décision modificative n°1 au BP 2025

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : virement à section investis.		1 340 181.25 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		1 340 181.25 €		
D 675 : Valeurs actifs cédés		4 062 785.52 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		4 062 785.52 €		
R 64198 : Autres remboursements			500.00 €	
TOTAL R 013 : Atténuations de charges			500.00 €	
R 777 : subv.transférées au résultat				1 633 466.77 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				1 633 466.77 €
R 775 : produits de cessions élt actif				3 770 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				3 770 000.00 €
Total		5 402 966.77 €	500.00 €	5 403 466.77 €
INVESTISSEMENT				
D 13911 : Etat et établissements nationaux		1 210 076.27 €		
D 13918 : Subventions transférées au compte de résulta		422 890.50 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		1 632 966.77 €		
D 2182 : Matériel de transport		3 770 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3 770 000.00 €		
R 021 : Virement section exploitation				1 340 181.25 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				1 340 181.25 €
R 2111 : Terrains nus			90 000.00 €	
R 2182 : Matériel de transport				4 152 785.52 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section			90 000.00 €	4 152 785.52 €
R 16441 : Opérations afférentes à l'empr.			1 130 000.00 €	
R 2182 : Matériel de transport				1 130 000.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales			1 130 000.00 €	1 130 000.00 €
Total		5 402 966.77 €	1 220 000.00 €	6 622 966.77 €
Total Général		10 805 933.54 €		10 805 933.54 €

Signataires : Roland JACQUEMIN - Président

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 090-259000016-20250626-2025_13_DM1-BF

90010

Code INSEE

Syndicat Mixte Transports Comm. - Budget SMTC

Syndicat Mixte des Transports en Commun

DM 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Syndical

Certifié exécutoire par Roland JACQUEMIN, Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Meroux Moval, le 26/06/2025.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Président